

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 31.10.18 Date d'affichage : 31.10.18	Le six novembre deux mil dix-huit à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers : En exercice : 65 Présents : 45 Votants : 47	<p><u>Étaient présents :</u> F BACHER, A BENON, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, G VIEL, M BARTON, D LANGEVIN, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, J BESSLIEVRE, V BLANDIN, M GERVAIS, L HAVARD, A HALLET, M HEBERT, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, J-J VASLIN, O DESHEULLES, S JULIEN, I MAQUAIRE, J BAUDRY, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, I DROUET, D FAUDEMÉR, M GALIS, M LEMIERE, D LEVAVASSEUR, C MARIE, D MAUBRAY, G PERROTTE, M-H PERROTTE, G TRAVERT, I CATHERINE, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, A LELIEVRE et J-P TRAVERT</p> <p><u>Excusés :</u> J -P MANIGLIER pouvoir à J BESSELIEVRE, C GAILLARDON pouvoir à JP TRAVERT S LEROUVILLOIS, P LUCAS</p> <p><u>Absents :</u> JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, E LEMONNIER, E LEQUERTIER, J TOLLEMER, J-N TOLLEMER, C HOLLEY, J LAHAYE, L MIGNOT, C RACHINE S ROUXEL, M BIHEL et J-P GROULT</p> <p><u>Secrétaire de séance:</u> O DESHEULLES</p>

### **01-11-18 Démission de Monsieur Jean-Jacques LEJUEZ, adjoint au maire délégué de Picauville, Fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de Picauville et élection le cas échéant**

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Jean-Jacques LEJUEZ, adjoint au maire délégué de Picauville. Le conseil Municipal doit statuer sur le nombre d'adjoints au maire délégué dans la commune déléguée de Picauville.

S'il est décidé le maintien de 4 adjoints au maire délégué, il faudra procéder à une élection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE le maintien de 4 postes d'adjoint au Maire délégué de Picauville

Suite au maintien de 4 postes d'adjoint au maire délégué de Picauville, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Gilbert TRAVERT et demande aux conseillers municipaux s'il y a d'autres candidat(e)s puisque la parité n'est pas obligatoire dans tel cas.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du maire, des candidatures aux fonctions d'adjoint au maire.

Madame Jennifer BAUDRY se porte candidate.

### Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Ludovic HAVARD et Michel LEMIERE

Le Maire, Président du bureau, rappelle que l'adjoint est élu au scrutin secret de manière uninominale et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 1<sup>er</sup> tour

nombre conseillers présents : 45

nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Un vote de trop. Le Président annule ce tour et décide procéder à un nouveau vote

#### 1<sup>er</sup> tour

nombre conseillers présents : 45

nombre de votants (enveloppes déposées) : 47

nombre de suffrages déclarés nuls : 2

nombre de suffrages exprimés : 45

majorité absolue : 24

Noms et prénoms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUDRY Jennifer	28	Vingt-huit
TRAVERT Gilbert	17	dix-sept

Jennifer BAUDRY est proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué de Picauville

### **02-11-18 Election d'un conseiller communautaire**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques LEJUEZ qui était également conseiller communautaire à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, Au vu de l'article L5211-6-2-4° du CGCT, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Claudine MARIE et demande s'il y a d'autres candidatures.

#### 1er tour

nombre conseillers présents : 45

nombre de votants (enveloppes déposées) : 47

nombre de suffrages déclarés nuls : 1

nombre de suffrages exprimés : 46

majorité absolue : 24

Noms et prénoms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MARIE Claudine	46	Quarante-six

Claudine MARIE est déclarée conseiller communautaire.

### **03-11-18 Projet de construction d'un groupe scolaire : choix de la maîtrise d'œuvre**

Pour mener à bien le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, le concours restreint de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse a été lancé suite à la délibération n°01-04-18 du 10 avril 2018. Suite au classement du jury intervenu le 14 juin 2018, 3 cabinets avaient été sélectionnés et devaient remettre leur projet pour le 25 septembre 2018.

Un comité technique a apporté ses observations sur les 3 projets le 9 octobre et le jury de concours a étudié les dossiers le 16 octobre 2018.

A la lecture des résultats, les membres du jury votent à main levée pour approuver le classement suivant :

1<sup>er</sup> PROJET : candidat B avec 18 voix

2<sup>ème</sup> PROJET : candidat C avec 14 voix

3<sup>ème</sup> PROJET : candidat A avec 0 voix

Le classement est approuvé à l'unanimité.

A la levée de l'anonymat, les candidats sont connus et classés :

1- projet B : Marc Nicolas Architecture à Montrouge

2- projet C : Atelier Bettinger-Desplanques au Havre

3- projet A : MWAH à Vernon

Une rencontre pour négocier et discuter de la proposition a été organisée le 25 octobre 2018 avec le lauréat du jury.

Selon l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la procédure de concours est suivie d'un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, négocié entre le pouvoir adjudicateur et le lauréat du concours.

La procédure de négociation ayant été conduite à son terme, le marché de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le marché de maîtrise d'œuvre (comprenant la partie scolaire et restauration scolaire) est établi comme suit :

#### **Missions de maîtrise d'œuvre**

Montant HT : 413 127€

TVA (20 %) soit 33 050.16€

Montant TTC : 495 752.40 €

Taux de rémunération « t » : 11.77%

#### **Missions Associées : Paysage**

Montant HT : 6 318 €

TVA (20 %) soit 1 263.60€

Montant TTC : 7 581.60€

#### **Mission complémentaires optionnelles** (SSI, STD)

Montant HT : 8 761€HT

TVA (20 %) soit 1 752.20€ €

Montant TTC : 10 513.20 €

### **Missions complémentaires : Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC)**

Montant HT : 42 120€HT

TVA (20 %) soit 8 424 €

Montant TTC : 50 544 €

**Total des honoraires** : 470 236€HT soit 564 391.20€TTC

**Taux de rémunération global** : 13,40%

Il s'agit d'une rémunération provisoire. Le marché de maîtrise d'œuvre sera finalisé à l'issue de la phase d'Avant-Projet Détaillé (APD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (44 voix Pour et 3 Abstentions),  
AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer le marché le cabinet Marc NICOLAS et ses co-traitants

ACCEPTE le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 470 236€ HT

AUTORISE le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet de construction d'un groupe scolaire à Picauville

IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre

APPROUVE l'attribution de la prime de 16 800€HT par candidats prévue par le règlement de concours aux deux cabinets non retenus.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à solliciter toute subvention susceptible d'être allouée à ce projet.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **04-11-18 Proposition de prestations complémentaires pour assistance en phase Etudes et Consultation des entreprises pour le projet de construction du groupe scolaire**

Monsieur le Maire propose de confier au cabinet Oreka, qui suit la commune sur le dossier de construction du groupe scolaire, des prestations complémentaires d'assistance au maître d'ouvrage pour accompagner la passation des marchés de travaux à venir.

Le coût de la prestation s'élève à 13 188€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention et 46 voix Pour),

VALIDE l'avenant n°1 du cabinet Oreka d'un montant de 13 188€TTC

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué, à signer l'avenant et les documents annexes

### **05-11-18 Constitution d'un Groupement de commande pour la construction du nouveau groupe scolaire**

Comme cela avait été évoqué précédemment, Monsieur le Maire présente un projet de convention pour la création d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin qui a en charge toute la partie restauration scolaire.

Ce groupement a pour objet de mutualiser la passation, la notification et l'exécution des marchés publics de travaux ainsi que des études liées à la réalisation d'un groupe scolaire à Picauville entre la commune de Picauville et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Le coordonnateur du groupement est la commune de Picauville.

Le coordonnateur du groupement est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du (des) cocontractant(s).

A ce titre, il doit notamment assurer les missions suivantes :

- la réalisation des études préalables à l'opération de construction,
- le choix et le suivi de la procédure de passation des marchés d'études et de travaux, dans le respect des règles de marchés publics,
- l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation :
- la publication des avis d'appel public à la concurrence
- le secrétariat de la commission d'appel d'offres (convocation, procès-verbal,...)
- l'établissement du (ou des) rapport(s) de présentation de marché(s)
- la notification du (ou des) marché(s) au(x) cocontractant(s) retenu ainsi que les avenants, ordres de services, après accord des membres
- la gestion administrative du groupement : communication des documents et éléments de marché aux membres ainsi que suivi de l'exécution des marchés en lien avec la maîtrise d'œuvre.

La commission d'appel d'offres du groupement sera constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi les membres ayant voix délibérative.

Les représentants siégeant à la commission d'appel d'offres seront :

1. Commune de Picauville :

Titulaire : Monsieur Philippe CATHERINE

Suppléant : Madame Marie-Hélène PERROTTE

2. CC Baie du Cotentin :

le Titulaire et le suppléant seront désignés par le Conseil Communautaire.

Président de la commission d'appel d'offres :

Monsieur Philippe CATHERINE

La CC Baie du Cotentin s'acquittera directement auprès du cocontractant des sommes dues au titre du restaurant scolaire.

Le coordonnateur prendra toute mesure afin que le détail de chacun des lots du marché de construction contienne la facturation des travaux relatifs au restaurant scolaire indépendamment. Le cocontractant adressera à la CC Baie du Cotentin les situations d'avancement spécifiques aux travaux du restaurant scolaire.

Afin de mutualiser certaines prestations, la commune de Picauville, coordonnateur du groupement, engagera au nom de ce groupement, des frais liés notamment à la maîtrise d'œuvre, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à la parution des annonces légales, aux missions de contrôle technique et de sécurité, protection santé, à l'assurance dommage-ouvrage, aux sondages de sols, aux relevés de géomètre.....

Pour ces différents frais qu'il engage, il est admis que le coordonnateur du groupement d'achat émette, à chaque fin de semestre, un titre de recettes à l'attention de la CC Baie du Cotentin. Cette demande de remboursement devra être chiffrée et détaillée

Les frais seront répartis de la façon suivante : prorata calculé en fonction du montant du marché de travaux de chaque membre par rapport au montant du marché total du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE les termes de la convention du groupement de commande avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dans les termes exposés ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention

NOMME Madame Marie-Hélène PERROTTE, suppléante pour la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement de commande.

### **06-11-18 Election d'un conseiller suppléant pour la commission de contrôles des listes électorales**

Lors du dernier conseiller municipal, il a été désigné un titulaire pour la nouvelle commission de contrôles pour le suivi des listes électorales. L'Etat vient de demander également un suppléant à cette mission.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Claudine MARIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Claudine MARIE comme suppléante pour la commission de contrôle des listes électorales.

### **07-11-18 Indemnité de gardiennage des Eglises**

Pour le versement de l'indemnité de gardiennage des Eglises, Monsieur le maire propose le versement des indemnités suivantes après indexation pour l'année 2018 :

Sur la commune déléguée d'Amfreville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR

Sur la commune déléguée de Cretteville : 120.97€ à l'Abbé MABIRE

Sur la commune déléguée d'Houtteville : 120.97€ à l'Abbé MABIRE

Sur la commune déléguée de Gourbesville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR

Sur la commune déléguée de Picauville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR

Sur la commune déléguée de Les Moitiers en Bauplois : 120.97€ à l'Abbé MABIRE

Sur la commune déléguée de Vindefontaine : 120.97€ à l'Abbé MABIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE les indemnités de gardiennage présentées ci-dessus

DEMANE au maire de faire un courrier aux 2 abbés pour leur faire part du travail fourni par les bénévoles qui s'occupent des Eglises et qui mériteraient de percevoir également ces indemnités.

### **08-11-18 Indemnité de perception**

Une nouvelle perceptrice a été nommée à la Trésorerie de Sainte Mère Eglise depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il faut donc délibérer pour lui attribuer une indemnité sur ces quelques mois.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100% par an pour le budget communal et le budget assainissement

que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Caroline BARDIN GIRARD à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### **09-11-18 Remboursement de frais engagés à la médiathèque**

La remplaçante de la médiathèque a fait directement des achats pour une exposition de la médiathèque. Monsieur le maire demande donc l'autorisation de rembourser Madame Lucie COQUELIN pour un montant de 74,89€TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la somme de 74.89€TTC à Madame Lucie COQUELIN

### **10-11-18 demande de subvention pour ravalement de façade**

Les repreneurs de la boulangerie du bas du bourg souhaitent refaire la façade - écritures fuchsia sur fond gris. Ils demandent une subvention de la commune.

Le devis des travaux : 3 346.80€TTC qui correspond pour chaque façade à 1 673.40€TTC.

Il est donc proposé une subvention de 25% de 1 673.40€TTC soit 418.35€ par façade.

La subvention globale est donc de 836.70€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE les couleurs gris et fuchsia pour le ravalement de la façade

AUTORISE le versement de la subvention d'un montant de 836,70€TTC

### **11-11-18DIA**

- parcelles AC324, 325 et 449 : 45 rue de Périers

Le conseil Municipal ne souhaite pas Préempter

### **Questions et informations diverses**

#### **12-11-18-A Manifestations pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement :**

Monsieur le maire informe qu'un groupe de travail a été formé regroupant des membres de commissions communales ainsi que des associations, sous la conduite de Madame Marie-Hélène PERROTTE.

Le projet est de mettre en place des animations en plus des cérémonies habituelles.

Plusieurs animations sont à l'étude et un projet plus complet sera prochainement exposé avec un programme et un budget prévisionnel.

Prochaine réunion mercredi 14.11.18 à 19h30 en mairie de Picauville.

**12-11-18-B Dates à retenir :**

Cérémonies Allemandes pour les victimes de guerre : la Cambe samedi 17.11.18 à 11h00,  
Orglandes : 18.11.18 à 15h00  
Inauguration éclairage du stade : 24.11.18 à 18h30  
CM de décembre : 4.12.18

**12-11-18-C Projet Eolien :**

Monsieur le maire fait part de sa rencontre ce jour avec la société VSB qui étudie un éventuel projet éolien sur le territoire communal, situé au Nord et perpendiculairement à l'ancien terrain d'aviation allié de la commune déléguée d'Amfreville selon un axe Nord-Sud. Les élus de la commune déléguée d'Amfreville présents, directement concernés, font d'emblée savoir qu'ils sont défavorables à ce projet trop proche du site exceptionnel de « la Moinerie ».

SEANCE LEVEE A 22H45

**Vu pour être affiché le 15 novembre 2018, conformément au CGCT. Philippe CATHERINE, Maire**

## RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU 9 OCTOBRE 2018

N° délibération	Référence Acte	Objet
01-10-18	5.7	Proposition des modifications et d'extension des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
02-10-18	7.10	Demande de financement pour extension électrique à Cretteville
03-10-18	8.3	Numérotation des villages commune déléguée de Picauville
04-10-18	5.8	Délégation é ester en justice
05-10-18	5.3	Election : désignation membre pour la commission de contrôle
06-10-18	8	Mise en conformité des branchements particuliers au réseau des Eaux Usées
07-10-18	9.1	Création d'un service civique
08-10-18	8.9	Avenant à la convention avec la Bibliothèque Départemental de la Manche
09-10-18	3.3	Renouvellement de baux ruraux
10-10-18	4.2	Création de poste pour un besoin occasionnel
11-10-18	4.5	Création du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
12-10-18	4.1	Tableau des Emplois permanents : mise à jour

BACHER Frédéric	Amfreville		DESHEULLES Olivier	Les Moitiers en Bauptois	
BENON Aurore	Amfreville	Excusée	HOLLEY Charline	Les Moitiers en Bauptois	Absente
BRISSET Gérard	Amfreville	Excusé pouvoir à S SALMON	JULIEN Serge	Les Moitiers en Bauptois	
CHAULIEU Jean-Michel	Amfreville	Absent	MAQUAIRE Isabelle	Les Moitiers en Bauptois	
DONGE Ginette	Amfreville		BAUDRY Jennifer	Picauville	
FEREY Pierre	Amfreville	Absent	CATHERINE Flavie	Picauville	
LE MARINEL Jean-Michel	Amfreville	Excusé pouvoir à G DONGE	CATHERINE Philippe	Picauville	
MAUNOURY Mathilde	Amfreville	Absente	CHANTREUIL Claude	Picauville	
MAUVIEL David	Amfreville	Absent	DROUET Isabelle	Picauville	
SALMON Sébastien	Amfreville		FAUDEMÉR Dominique	Picauville	Excusé pouvoir à M LEMIERE
VIEL Gisèle	Amfreville	Excusée pouvoir à F BACHER	GALIS Morgane	Picauville	
BARTON Marilyn	Cretteville		LAHAYE Janine	Picauville	Absente
LANGEVIN Danielle	Cretteville		LEJUEZ Jean-Jacques	Picauville	

LEMONNIER Emmanuel	Cretteville	Absent	LEMIERE Michel	Picauville	
LEQUERTIER Eloi	Cretteville	Absent	LEVAVASSEUR Daniel	Picauville	Excusé
LEROUVILLOIS Séverine	Cretteville		MARIE Claudine	Picauville	
LESACHEY Françoise	Cretteville		MAUBRAY Daniel	Picauville	
LEVIN Jacky	Cretteville		MIGNOT Ludovic	Picauville	Excusé
RACHINE Maryvonne	Cretteville		PERROTTE Guillaume	Picauville	Absent
TREBERT Gilles	Cretteville		PERROTTE Marie-Hélène	Picauville	Excusée pouvoir à C MARIE
YVER Maryvonne	Cretteville		RACHINE Christian	Picauville	Excusé
BESSELIEVRE Jacky	Gourbesville	Excusé	ROUXEL Stéphane	Picauville	Absent
BLANDIN Valérie	Gourbesville		TRAVERT Gilbert	Picauville	
GERVAIS Marylise	Gourbesville	Excusée pouvoir à P CATHERINE	BIHEL Mathias	Vindefontaine	Absent
HAVARD Ludovic	Gourbesville	Excusé pouvoir à V BLANDIN	CATHERINE Isabelle	Vindefontaine	
LUCAS Paul	Gourbesville	Absent	DUVERNOIS Vincent	Vindefontaine	Absent
MANIGLIER Jean-Pierre	Gourbesville	Absent	ELLIOTT Anna	Vindefontaine	
TOLLEMER Jacqueline	Gourbesville	Absente	GAILLARDON Christian	Vindefontaine	
TOLLEMER Jean-Noël	Gourbesville	Absent	GROULT Jean-Philippe	Vindefontaine	Absent
HALLET Arnaud	Houtteville	Excusé	LELIEVRE Agnès	Vindefontaine	
HEBERT Michel	Houtteville	Excusé pouvoir à H MARIE	TRAVERT Jean-Pierre	Vindefontaine	
JOSSET Bernard	Houtteville				
JOSSET Michèle	Houtteville				
MARIE Hervé	Houtteville				
VASLIN Jean-Jacques	Houtteville	Excusé			

